



Le Petit Pavillon Bleu

Lettre de l'Association des Plaisanciers du Port de la Baule le Pouliguen
Bureau du Port - Square du Général Masson - 44500 LA BAULE
Tél. : 02 40 62 02 13 - E-mail : a.p.b.p@orange.fr

Exemplaire N°33 - mai 2010 – Adressé aux adhérents

Comité de rédaction : JP MAURICE, JP SANTINI, E DAVID, J-CI VAUZELLE, Ch AVIGNON, Ch FEVRIER DE BREJERAC et G. VAUCLIN

EDITO DU PRESIDENT

Chers Amis, Chers Plaisanciers,

Comme chaque année, notre assemblée générale qui s'est déroulée le 3 avril 2010, week end de Pâques, sonne le départ de la saison de plaisance pour un certain nombre d'entre nous. Les bateaux sont très présents (comme leurs équipages) sur les cales de carénages et chacun œuvre pour remettre en état son embarcation. On se sent déjà presque en mer et l'on commence à rêver à nos futures navigations et aussi aux énormes poissons qui doivent nous attendre après un hiver long et très rude ou les sorties auront été de ce fait beaucoup plus rares.

L'assemblée générale a encore une fois été un succès – je remercie tout d'abord les adhérents actuels et nouveaux qui ont pu être présents, les élus Yves Métaireau et Yves Lainé respectivement Président et Vice Président du SIVU, le nouveau directeur des ports et des infrastructures de la CCI – Patrice LE BOURHIS (CCI que nous n'avions pas vu depuis de nombreuses années à notre Assemblée Générale), Thierry COUTURIER, Patron de la vedette SNS 229 de la côte d'amour (brillante intervention de sa part sur la sécurité), les membres du Conseil d'Administration qui ont participé à la réussite de la soirée et encore une fois les femmes qui donnent la note qualitative de l'assemblée générale. Dans le compte rendu en page 2 et sur le site de l'association (www.appbp.fr) vous trouverez toutes les informations traitées ce soir là.

Néanmoins, je souhaite revenir sur quelques éléments qui me semblent important :

Tout d'abord, ce sont trois nouvelles candidatures cette année suite à nos différentes relances et cooptation : Jean Claude BOISADAN qui devient secrétaire du bureau, Jacques SONNARD et Gilles DRAPEAU membres du Conseil d'Administration. Alain CHABRIER, notre ancien président, a rempli pour 3 ans en tant qu' administrateur : toutes les énergies sont utiles et nous permettent d'être plus forts dans nos actions

L'intervention en toute transparence, du Président du SIVU sur les différents sujets qui préoccupent principalement les plaisanciers du Port : nos élus, bien évidemment, sont conscients de la situation particulière du port et me semble t il intègrent cet espace comme un levier économique pour leurs communes – par le plan d'eau et aussi par les nombreux réaménagements des berges, principalement du côté La Baule en 2010 et prochainement du côté Le Pouliguen (plus que nécessaire selon moi)

La décision de mettre en place une relation mensuelle avec la CCI et une rencontre trimestrielle : Nous souhaitons être entendus bien sûr et surtout écoutés sur nos différentes propositions. Pour cela, la meilleure action consiste à rencontrer, négocier, formaliser avec la CCI. C'est ce que nous avons entrepris depuis l'AG. Patrice LE BOURHIS semble être dans le même état d'esprit – nous verrons les résultats immédiats et futurs !!!

Dernier point : La CCI concessionnaire actuel est engagé jusqu'au 31 12 2011. Qui reprendra le port au 01 01 2012 ? L'APPBP forte de près de 400 membres a l'intention d'être présentes et considérées dans les négociations futures. Nous ne préférons personne, nous avons juste quelques besoins, demandes voire exigences pour pratiquer dans les meilleures conditions notre loisir.

Malgré une météo plus favorable à la navigation, vous pourrez nous rencontrer à la permanence tous les samedis matins de 11h00 à 12h30 et cela pendant tout l'été.

Egalement, reprenez bien cette date – le 31 juillet 2010 – cocktail de saison de l'APPBP à la villa Mortureux (près de 150 personnes en 2009 nous ont rendu visite !!!)

A très bientôt, sur l'eau, à l'association, sur votre site www.appbp.fr (adresse mail : contact@appbp.fr)

Excellente saison et restons raisonnables sur notre prélèvement halieutique,

Amicalement,
Emmanuel DAVID
Président APPBP

LA CCI NOUS REPOND :

Monsieur Patrice Le Bourhis nouveau responsable de notre port à la CCI a répondu à nos récentes demandes.

Il nous a indiqué que des mesures sont en cours de réalisation ou sont envisagées concernant l'entretien du port.

- Propreté de la cale de carénage du manège
- Elimination des moules présentes sur les flotteurs des cat-ways
- Réparation des portillons d'accès du troisième bassin
- Mesures concernant les bateaux « épaves »
- Entretien des coffres électriques

Au niveau de l'équipement, et à notre demande des anodes seront posées sur les pieux.

Dernière minute : Une réunion APPBP est prévue le 17 juin. Le fonctionnement des listes d'attente est à l'ordre du jour

ASSURANCES MADER

Assureur Partenaire de l'APPBP & l'UNAN



Conditions Privilèges
pour l'assurance de votre bateau
Contactez Nous !

Tél. 05 46 41 20 22



Assurances Maritimes & Transports MADER
Boulevard de la République Immeuble le challenge
BP 3004 - 17030 LA ROCHELLE Cedex 1 - France
info@mader.fr www.mader.fr Fax: 33 (0)5 46 41 64 80

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE APPBP DU SAMEDI 3 AVRIL 2010

L'assemblée se réunit, après convocation, au foyer des anciens du Pouliguen à 18 h.30.

Il résulte de la feuille de présence qu'une centaine de personnes sont dans la salle et qu'il y a 82 pouvoirs. Le quorum est largement atteint et l'assemblée peut se tenir normalement.

Sont présents plus particulièrement :

Monsieur METAIREAU maire de La Baule
Monsieur LAINE maire du Pouliguen
Monsieur LEBOURHIS du CCI
Monsieur COUTURIER de la SNSM.

ACCUEIL :

-Le Président Emmanuel DAVID accueille chaleureusement l'assistante.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE 2009

Présenté par Gérard VAUCLIN et approuvé à l'unanimité

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITE

Présenté par le président

Le bureau de l'APPBP a rencontré au cours de cet exercice :

C.C.I. : 1 rencontre trimestrielle

SIVU : quatre fois en tant qu'invité au conseil syndical

Conseil portuaire : deux par an.

En outre :

Le conseil d'administration s'est réuni 2 fois

Le bureau s'est réuni 6 fois

Réalisation de 3 numéros de notre revue **LE PETIT PAVILLON BLEU**

Assemblée générale du 11 avril 2009

Organisation de deux journées extincteurs

Organisation d'un cocktail à la villa Mortueux

Quatre réunions dans le cadre de l'UNAN

Permanence tous les samedis de 11 h. à 12h.30 au local

Réponse aux sollicitations des plaisanciers.

Ce rapport est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

Présenté par Christian AVIGNON sous forme de «camemberts » avec parts en couleurs différentes des principales rentrées et dépenses.

Explication des « camemberts » de ce qui a été réalisé en 2009, avec une part importante dans l'achat de vêtements.

Explication des « camemberts » de ce qui est prévu en 2010 avec notamment des comptes équilibrés et une augmentation de la part des cotisations grâce à l'augmentation du nombre d'adhérents.

Le rapport du nouveau Trésorier est approuvé à l'unanimité.

ELECTIONS DES ADMINISTRATEURS

Sortants :

Alain CHABRIER (se représente)

Luc GARRIGUES (se représente)

Candidats :

Gilles DRAPEAU

Jacques SONNARD

Jean Claude BOISADAM

Les membres sortants et les candidats sont réélus et élus à l'unanimité.

ACTIONS ET PERSPECTIVES 2010

Présentation par le Président :

Vie du port : implication et présence de la CCI, du conseil portuaire et du conseil syndical

Réflexions sur les alternatives au dragage

Réunion UNAN

Réunions internes APPBP (bureau et CA).

Développer notre action par le nombre d'adhérents

Création d'un site internet : <http://appbp.fr/>

Les candidatures des futurs gestionnaires dont la consultation est prévue en 2012 seront examinées avec attention par l'APPBP.

Présentation de la nouvelle carte d'adhérent

Précision sur la vitesse limitée dans le chenal à 5 nœuds et à 3 nœuds dans le port.

ANIMATIONS 2010

Cocktail le 31 Juillet 2010 à 18 h.30 Villa Mortueux

Permanence chaleureuse tous les samedis de 11 h. à 12h..30

En projet : animation pêche

Journée SNSM

Manœuvres de port

Vérification des extincteurs 2010 de 9 h.30 à 13 h. en face du bureau de l'APPBP.

Samedi 5 JUIN 2010

Samedi 3 JUILLET 2010

POINT UNAN

Présenté par Jean Pierre MAURICE

Rappel de la réglementation :

Gilets avec une plus grande flottabilité

Annexes avec leurs inscriptions réglementaires et leur rôle dans la sécurité

Mise à jour des médicaments des trousseaux à pharmacie.

Fiabilité contestable des cartes informatiques sur les GPS.

Constat de pollution des plaisanciers :

Très faible avec moins de 12 %

Chute dans le port :

Balisage disponible et fourni par la capitainerie. Ce balisage est à placer à l'arrière des bateaux dont les échelles sont accessibles pour pouvoir remonter à bord.

Informations UNAN :

Elles peuvent être trouvées sur le blog de l'UNAN / <http://unan44.unblog.fr/>

INTERVENTION SNSM

Présentée par Thierry COUTURIER Patron SNS 229

Projet de remplacement de la vedette 229 par une vedette aux nouvelles normes (coût = 450.000 euros). Ce bateau sera financé à 5% par les adhérents cotisants et le reste par les collectivités locales et régionales.

Il rappelle qu'en Grande Bretagne les adhérents cotisants couvrent 95 % des frais de la SNSM (95% des plaisanciers cotisent contre 7% en France).

Le Président de l'APPBP remet un chèque de 800 euros à la SNSM et l'association devient membre bienfaiteur.

Conseils simples de sécurité :

Pinoches à portée de main

Port des brassières

Matériel pyrotechnique à portée de main

Problème des engins pyrotechniques périmés : actuellement pas de solution mais la SNSM se penche sur le sujet.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur METAIREAU fait une intervention très intéressante :

Il précise que la concession de la gestion du port sera remise en appel d'offres en 2012.

Il existe un projet dans le cadre de l'association ACCOSTE 44 d'un accord entre les ports du département pour remplacer le PASS-NAVI-PLUS.

Il signale la prise en compte, en mouillages payants, des corps morts de TOULAIN et PENCHATEAU

Il demande le renouvellement des autorisations de dragage en faisant remarquer que l'envasement du port a été remplacé par de l'ensablement.

Il souligne la mise en place d'une cale technique pour les professionnels.

Il signale l'entretien à assurer par les municipalités du POULIGUEN et de LA BAULE des perrés et des palplanches des berges.

Suite à la tempête Xynthia (190 maisons inondées), il dévoile le projet d'augmentation de hauteur des digues et du quai du Pouliguen.

Il espère l'autorisation de mise en suspension (dragage partiel du sable), pour permettre l'accomplissement des événements nautiques (régates de dragons et d'habitables).

Le 30 Juin et le 1^{er} Juillet sont organisées par les municipalités de La Baule et du Pouliguen, les rencontres internationales des industries nautiques.

Messieurs METAIREAU et LAINE sont conscients que la plaisance est une valeur essentielle de l'activité économique de la station balnéaire de La Baule – Le Pouliguen.

Ils comptent sur l'action des plaisanciers, représentés par l'APPBP, pour les aider auprès des pouvoirs publics à accomplir leurs projets.

Le Président Emmanuel DAVID confirme que l'APPBP appuiera le SIVU, L'UNAN et les Municipalités, de tout son poids.

La séance est levée à 20 heures.



Une remise de 5 à 10% est accordée aux membres de l'APPBP



Tél. : 02 40 60 20 10 – Fax. : 02 40 60 87 09

www.lamouettecommunication.com

ELIMINATION DES ENGIN PYROTECHNIQUES PERIMES

Rappelons que la réglementation actuelle en matière de signaux pyrotechniques impose :

Moins de 2 nm d'un abri : aucune pyrotechnie (*mais 1 moyen de repérage lumineux pour tout flotteur, y compris planches à voile, canot à aviron ou moteur et autres engins quittant la bande des 300 mètres*).

De 2 à 6 nm d'un abri : 3 feux rouges à main (*plus le repérage lumineux, un miroir et un signal sonore*).

Au delà de 6 nm d'un abri : le matériel ci-dessus plus 3 fusées parachute et 2 fumigènes.

La réglementation dispense des fusées parachute et fumigènes les bateaux équipés d'une VHF/ASN (*les appareils récents sont tous de ce type*) interfacée à un GPS (*interfaçage très simple à réaliser*).

Cette disposition devrait permettre au plus grand nombre de bateaux, qui dépassent rarement la bande des 6 milles ou qui sont équipés d'une VHF/ASN avec GPS de ne pas renouveler leurs fusées et fumigènes ou de conserver à bord des engins périmés s'ils sont en bon état de conservation apparent, mais de moins de 10 ans.

L'expérience montre en effet que des fusées de 10 ans à l'abri de l'humidité ont une fréquence de panne comparable à celle des engins neufs. Le Canada fixe d'ailleurs à 4 ans la durée de vie des fusées embarquées.

Pour les fusées qui resteront à éliminer (*stocks anciens, bateaux encore assujettis ou bateaux qui feront le choix volontaire de continuer à en embarquer*), plusieurs possibilités existent localement mais varient en permanence et aucun circuit stable ne semble exister.

Certains ports acceptent de reprendre et faire détruire les engins de leurs propres clients. Quelques déchetteries en reprennent aussi, plus rarement les shipchangers. Des filières industrielles seraient en cours de mise en place, mais le service serait payant et onéreux (*environ 50 % du prix d'achat de l'engin à éliminer*).

L APPBP organise avec la SNSM, des journées de sécurité. Elles permettent à tous les navigateurs de s'entraîner à une manœuvre utile mais pas exempte de risques, tout en éliminant de façon économique les fusées, feux et fumigènes périmés

MODIFICATION DE LA DIVISION 240

Matériel d'armement et de sécurité

Plaisanciers soyez en règle ! Un nouvel arrêté, publié en début d'année, modifie encore une fois la réglementation sur le matériel d'armement et de sécurité. Certaines incohérences ont été corrigées. Voici l'essentiel de ce que vous devez savoir.

Un arrêté ministériel en date du 9 décembre 2009, publié au *Journal Officiel* le 7 janvier dernier, vient retoucher une nouvelle fois la réglementation sur la sécurité des navires de plaisance. Rappelons qu'en la matière, les textes officiels sont regroupés dans ce que l'on appelle la **Division 240** mise en place en avril 2008.



Nous avons épluché ce nouvel arrêté pour ne retenir que les points les plus importants, ceux qui nous concernent directement. En effet, beaucoup de modifications s'appliquent uniquement la rédaction des textes et ne modifient en rien le fond.

Voici donc, thème par thème, ce que vous devez savoir pour être en règle lors de vos prochaines navigations.

LES ANNEXES

Le texte de la Division 240 à propos des annexes était déjà très ambigu, parfois même un peu contradictoire... Hélas, il l'est toujours !



La modification de l'article 240-1.02 se contente en effet de donner une nouvelle définition : «*une annexe est une embarcation utilisée à des fins de servitude à partir d'un navire porteur*».

La distance d'éloignement, les marques extérieures et le matériel d'armement restent toujours sujets à interprétation.

Voici en trois points ce qu'il faut retenir :

La distance d'éloignement autorisée

Pour une annexe est de 300 mètres de la côte ou de 300 mètres autour du navire porteur. Concrètement, si dans une crique vous mouillez à moins de 600 mètres de la côte, vous pouvez débarquer avec votre annexe. Au-delà de 600 mètres, l'utilisation de l'annexe n'est plus autorisée.

L'emport de matériel de sécurité

Pour les annexes est défini par l'article 240.3-06 qui précise : lorsqu'elles effectuent une navigation à plus de 300 mètres de la côte, les annexes embarquent un équipement individuel de flottabilité par personne ainsi qu'un moyen de repérage lumineux. On peut donc en conclure :

- qu'à moins de 300 mètres de la côte, aucun matériel de sécurité n'est exigé ;

- qu'à plus de 300 mètres de la côte (normalement, la navigation d'une annexe est interdite), on doit aussi être à moins de 300 mètres du navire porteur. Dans ce cas, il faut avoir à bord un gilet de sauvetage par personne et un moyen de repérage lumineux.

- que la navigation de nuit en annexe est autorisée.

Pour l'immatriculation et la marque d'identité

Il faut distinguer deux cas :

l'annexe mesure moins de 2,50 mètres. Elle n'a pas besoin d'être immatriculée (sauf si la puissance du moteur est supérieure à 3 kW), mais elle doit porter une marque d'identité (nom du navire porteur suivi des lettres «AXE» et des initiales du Quartier maritime).

l'annexe mesure plus de 2,50 mètres. Elle doit alors être immatriculée (Carte de circulation) et doit porter une marque d'identité pouvant être soit son propre numéro d'immatriculation, soit le nom et le Quartier maritime du navire porteur.



**CHANTIER NAVAL
MECANIQUE H.B. - I.B.**



PORT À SEC

**2, venelle du Sourd
PIRIAC sur MER**

Tél. 02 40 23 50 86 - Fax 02 40 23 58 65

piriacdiffusionmarine@normandnet.fr

L'ANCRE FLOTTANTE ET LE MOUILLAGE

L'ancre flottante au rencart

L'ancre flottante se borne à ralentir et orienter la dérive d'un bateau dans le mauvais temps.

Le gros changement en ce qui concerne le matériel d'armement est la disparition de l'ancre flottante en tant que matériel de mouillage.

Précédemment, les plaisanciers avaient le choix de s'équiper soit d'un mouillage digne de ce nom soit d'une ancre flottante. Un choix étonnant et dangereux qui pouvait laisser croire que ces deux équipements avaient la même fonction et la même utilité !



Le paragraphe 8 de l'article 240-3.07 est donc remplacé par le libellé suivant :

Une vraie ligne de mouillage (câblot, chaîne et ancre) ne peut pas être remplacée par une ancre flottante. Le nouveau texte vient de donner raison à ceux qui avaient dénoncé cette absurdité.

LA FAUSSE DISPARITION DU SIGNAL SONORE

Le matériel d'armement et de sécurité côtier (moins de 6 milles) prévoyait un signal sonore. Cette obligation a été supprimée du texte, car elle était redondante avec le Règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM), qui prévoit que les navires de plus de 12 mètres doivent avoir à bord un sifflet et ceux de plus de 20 mètres une cloche.

Nous vous conseillons vivement de conserver à bord une corne de brume efficace, quelle que soit la taille de votre bateau, que vous naviguiez en côtier ou en hauturier.

LES HARNAIS DE SÉCURITÉ

Cet équipement obligatoire en hauturier (plus de 6 milles d'un abri) doit maintenant être complété par une longe (sauvegarde). On s'en doutait... mais c'est encore mieux en le disant.

LES GILETS DE SAUVETAGE

Le nouvel arrêté modifie leurs caractéristiques techniques, à savoir :

- 50 newtons (N) de flottabilité au moins pour les embarcations propulsées par l'énergie humaine, quelle que soit leur distance d'éloignement.
- 50 N de flottabilité au moins pour les navires ne s'éloignant pas de plus de 2 milles d'un abri.
- 100 N de flottabilité au moins pour les navires ne s'éloignant pas de plus de 6 milles d'un abri
- 100 N de flottabilité au moins pour les enfants de 30 kilos maximum, quelle que soit la distance d'éloignement d'un abri.
- 150 N de flottabilité au moins pour les navires s'éloignant de plus de 6 milles d'un abri.

En fait, il y a peu de modifications mais la période transitoire pendant laquelle étaient accordées des dérogations pour les gilets anciens est maintenant terminée.

LA TROUSSE DE SECOURS

L'inventaire de la trousse de secours (article 240-3.17) ne change pas. En revanche, il est maintenant précisé que les compléments de cette trousse sont laissés à l'initiative du chef de bord en fonction des risques que comporte la navigation envisagée et (c'est là la nouveauté) des personnes embarquées.

Si l'un des équipiers est par exemple asthmatique ou diabétique, le chef de bord devra s'assurer qu'il y a bien à bord les médicaments correspondant à ces pathologies.

Telles sont les modifications qu'il convient de connaître pour rester en règle. La Division 240, 18 mois après sa mise en place, avait besoin de quelques ajustements.

L'arrêté du 7 janvier 2010 qui les détaille est disponible sur le site du *Journal Officiel* (www.journal-officiel.gouv.fr).

Attention, les annuels type «Bloc Marine», «Almanac'h du Marin Breton» ou «Escale» n'ont pas pris en compte ces modifications dans leurs éditions 2010 !

LIMITATION DE VITESSE A TROIS NŒUDS

La limitation de vitesse dans le chenal du Pouliguen est de trois nœuds, le chenal débutant à la sortie du port et s'étendant jusqu'à la balise de la Vieille.

Le courrier reçu émanant des Affaires Maritimes (10/11/09) a soulevé de nombreuses réactions venant des membres et non membres de l'APPBP ; cette réglementation étant jugée comme excessive.

Après contact pris auprès des Affaires Maritimes, ceux-ci admettent qu'un navire ayant une vitesse inférieure ou égale à trois nœuds est peu ou mal manœuvrant et il est toléré une vitesse maximale de cinq nœuds (courant traversier ainsi que vent de travers).

Nous invitons les plaisanciers à la prudence afin d'éviter des polémiques avec les agents chargés de faire appliquer certains textes.

SECURITE

Nous appelons les navigateurs à la vigilance ; Les beaux jours arrivant, il serait regrettable de voir à nouveau des enfants assis à l'avant des embarcations, sur ou à côté du balcon, leur faisant courir le risque de se retrouver à l'eau, voire dans l'hélice, lors d'un écart de route brutal.

Lorsque vous quittez le ponton, munissez-les d'une brassière ou d'un gilet de survie.

Merci pour eux.

UNAN 44

10% remise sur le magasin d'accastillage
(sauf survie et électronique)
(Sur présentation de la carte de membre appbp)

Grutage - Hivernage
Réparation - Maintenance
Vente neuf et occasion

Tél. 02 40 15 16 16
contact@amb-yachting.com - www.amb-yachting.com

Un réseau de savoir-faire sur la presqu'île

www.labaulefacile.com

crédit maritime atlantique La banque assurance du littoral

Confiez-nous le financement de votre bateau en crédit ou en LOA. Plus d'informations dans votre agence **Crédit Maritime de la Baule**.

FRAIS DE DOSSIER OFFERTS SUR VOTRE FINANCEMENT*!

Le **Crédit Maritime Atlantique** vous accueille dans son agence de la Baule

297, Av de Lattre de Tassigny
44490 LA BAULE
☎ 02 40 60 96 36

* Sous réserve d'acceptation du dossier, voir conditions en agence.

www.creditmaritime-atlantique.fr



NAVIGATION : ATTENTION AUX FAUX-AMIS !!

Déclinaison, déviation, variation, règle Cras, compas de relèvement... De nos jours, qui s'en préoccupe encore ?

Grâce à la magnifique invention qu'est le GPS, plus personne ne se soucie des problèmes de navigation : il suffit de regarder son écran et on arrive à l'heure dite (ETA), comme à la SNCF (quand elle n'est pas en grève, bien sûr !)

Et pourtant...

Comme l'a soulevé J-P Maurice lors de la dernière assemblée Générale (information UNAN), de nombreuses erreurs se glissent dans les cartographies qui équipent nos lecteurs de cartes et j'ai pu moi-même en constater plusieurs lors du convoyage de notre voilier l'été dernier, entre Arzal et Gruissan ; outre des secteurs de feux « oubliés », en voici quelques exemples : non seulement l'emplacement de rochers n'est pas toujours au bon endroit, mais certains rochers ou îlots (comme par exemple celui d'Er Yoch devant la plage de Houat, qui n'est pas un petit caillou comme tout le monde le sait), ne figurent tout bonnement pas ! de plus, sur la Costa Brava, nous étions situés... à terre (au mouillage, pendant près de 24 h)! Par beau temps et bonne visibilité, et en étant un minimum vigilant, ce genre d'erreur ne devrait pas poser de problème... mais que penser des conséquences dramatiques que cela pourrait engendrer la nuit ou par temps de brouillard ?

Il ne faut donc surtout pas avoir une confiance aveugle dans la navigation électronique et toujours avoir les cartes papier en complément, ne pas faire de « rase-cailloux » la nuit ou par brume et confirmer les infos du GPS par un écran radar, pour ceux qui on la chance d'en posséder un.

Quant à l'AIS, nouveau gadget à la mode et nouvelle « coqueluche » des ships, je pense que c'est le pire des faux-amis en croyant remplacer un radar à bon compte ! on n'y voit en effet que les navires de plus de 300 tx (et encore, s'ils ont mis leur transpondeur en marche, ce qui est loin d'être le cas !), dont il est en effet intéressant de connaître le cap et la vitesse ; mais l'intérêt, somme toute relatif, s'arrête là et on peut largement s'en passer.

En revanche, le radar est devenu un acteur essentiel de la sécurité en mer : contrairement à l'AIS, il « voit » tout (bateaux quelque soit leur taille, balises, rochers, grains...) et sert à croiser les informations du lecteur de cartes, .

MAIS : et si toutes ces belles machines tombaient en panne, une panne totale de batterie par exemple ? et si le PC embarqué avec son bel écran « bouffeur d'ampères comme un frigo » mettait à plat les batteries ou était victime d'un bug ?

Les plaisanciers arrivés sur l'eau ces dernières années ont eu immédiatement entre leurs mains des moyens de se positionner facilement... mais combien d'entre eux sauraient faire une estime au large en reportant sur la carte dite « papier » (s'ils la possèdent !) les vecteurs de courant (vitesse et direction) lors d'une traversée de la Manche ? ont-ils appris à se servir d'un compas de relèvement pour pouvoir se situer à l'intérieur du fameux « chapeau » défini par 3 relèvements ? à ce sujet, les interventions de la SNSM concernant des plaisanciers ne sachant même pas où ils se trouvent est édifiant ! il suffit d'ailleurs d'écouter simplement le canal 16 pour s'en convaincre...

En conclusion, Il faut donc toujours être vigilant et avoir en tête que le lecteur de cartes n'est qu'une aide à la navigation (cette mention est d'ailleurs affichée lors de l'allumage de l'appareil) et que la prudence doit être le maître-mot en matière de navigation afin d'éviter une catastrophe.

Alors bon vent et bonnes navigations estivales !

Christian Février de Bréjercac

Vous êtes dans le vent...

Vêtements Pêche Déco marine Nautisme

COMPTOIR DE LA MER
La boutique de la Coopérative Maritime

LE CROISIC
Face à la Criée
Tél. 02 40 15 71 01

SAINT NAZAIRE
4, bd René Coty
Tél. 02 40 22 21 71

REMISE 5%
aux Adhérents de l'APPBP
sur présentation de leur carte de membre
Sauf articles en promotion ou solde.

TARIFS PLACES DE PORT

Le port de La Baule Le Pouliguen le plus cher des zones Manche / Bretagne et Atlantique

Ci après un tableau paru dans l'EXPANSION montrant que les prix pratiqués dans notre port sont les plus élevés .

	CAPACITÉ ⁽¹⁾	PRIX ⁽²⁾	ATTENTE ⁽³⁾
ATLANTIQUE			
Arcachon	2 600 (400)	1 572-2 000 €	3 200 30 ans
Capbreton	987 (41)	1 438-1 818 €	167 3 ans
Hendaye	850 (20)	1 984-2 668 €	256 > 10 ans
La Rochelle-Plaisance	3 600 (350)	1 811-2 200 €	1 600 4 à 8 ans
Port-Médoc	800 (40) ⁽⁴⁾	2 063-2 415 € ⁽⁵⁾	0 0
Royan	1 000 (70)	1 663-2 031 €	650 NC
Les Sables-d'Olonne	1 400 (110)	2 183-2 508 €	450 6 à 7 ans
St-Gilles-Croix-de-Vie	1 000 (160)	2 106-2 666 €	800 5 à 10 ans
Manche / Bretagne			
Arzal, Camoël	1 078 (54)	1 263-1 693 €	1 462 4 ans
Arzon, Port-Crouesty	1 432 (130)	2 083-2 792 €	3 256 12 ans
Brest, Moulin blanc	1 460 (100)	1 411-1 687 €	407 3 à 4 ans
Concarneau	765 (52)	1 331-1 573 €	850 NC
Fouesnant, Port-la-Forêt	1 130 (100)	1 755-2 128 €	1 159 NC
Granville, Hérél	1 000 (150)	1 815 € ⁽⁶⁾	1 111 31 ans
La Baule-Le Pouliguen	830 (30)	2 165-2 880 €	281 6 ans
La Trinité-sur-Mer	1 230 (120)	2 073-2 778 €	2 477 12 ans
Le Havre-Plaisance	1 106 (60)	1 743-2 266 €	150 2 à 3 ans
Lorient, Kernével et ville	1 000 (70)	1 767-2 364 €	905 3 à 4 ans
Perros-Guirec	800 (70)	1 076-1 345 €	100 2 ans
Quiberon, Port-Haliguen	1 150 (115)	1 983-2 658 €	1 490 9 ans
St-Cast-Plaisance	800 (40)	1 515-1 868 €	850 6 ans
Combrit, Sainte-Marine	770 (80)	1 122-1 377 €	450 2 à 10 ans
Saint-Malo, Bas-Sablons	1 200	1 663-2 198 €	1 517 15 ans

(1) Places à flot (Places visiteurs)

(2) A l'année pour un bateau de 8 à 10 mètres

(3) Inscrits en liste d'attente. Délai moyen

Source l'EXPANSION

PERMANENCE DU BUREAU DE L'APPBP

Nous vous rappelons que le bureau de l'association est ouvert tous les samedis de 11 heures à 12 heures 30.

Square général Masson à coté de l'ancienne capitainerie

Tel : 02 40 62 02 13 (répondeur)

Email : contact@appbp.fr



TUGDUAL BOUËT
06 08 92 67 96

4 rue de la douve - 44490 le Croisic
tugdual.bouet@gmail.com

LES BREVES

Un Grand Plaisancier à l'honneur dans « l'Echo de la Presqu'île » qui lui consacre un quart de page dans son édition du 20 mai 2010.

Monsieur Pierre TOUREAU, 94 ans, probablement le plus ancien à occuper une place dans le port jusqu'en 2008 pour son magnifique voilier en bois « Saint Gwenaël ». Connu de presque tous, il était ici appelé « Le Commodore » .

Monsieur « Le Commodore » vint donc d'entamer une carrière d'écrivain en sortant 2 livres :

Mes 90 vacances au Pouliguen.

De l'Iroise à la mer d'Egée.

Il y a 4 ans, ou peut être 5, Monsieur le Commodore était parti faire une croisière au Cap Horn et Ushuahia, peut être le sujet d'un autre livre....

La fête des voisins.

En partenariat avec les AVF La Baule, le vendredi 28 mai, nous avons organisé la fête des voisins devant le local de notre Association, une réussite avec le beau temps pour partenaire et plus de 50 personnes, plaisanciers, voisins et amis de l'A.V.F.

LE MOT DE L'ASSUREUR

A.M.T.M serait très heureux de vous accueillir à l'occasion des « voiliers de légende » à PORNICHET le Lundi 3 aout 2010

Pensez à interroger notre plateforme intranet concernant notre contrat d'assurance « **PRIVILEGE** »

<http://intranet.mader.fr>

Code confidentiel : **UNAN44** mot de passe : **44**

Nous restons à votre disposition.

*LAURE ALLOCHON (ligne directe) : 05 46 41 97 67

*PATRICK LE GONIDEC 06 07 21 37 13

[L'équipe d'A.M.T.M vous souhaite une excellente saison de navigation.](#)



LA BAULE NAUTIC

www.labaulenautic.com



BÉNÉTEAU

WHITE SHARK

Fontaine Pajot
CATAMARANS

Chantier naval, accastillage, vente, réparation, entretien

Au Pouliguen 02.40.15.51.10, à Pornichet 02.40.61.03.78, à Piriac sur mer 02.40.23.68.97